

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
1<sup>er</sup> mars 2021

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 à huis clos, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Mélissa Gagnon  
Johanne Gagné  
Marie-Pier Leblanc

MM. Guy Gendron  
Gaétan Landry

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

025-2021

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

### **PROCÈS-VERBAUX**

026-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du 1<sup>er</sup>, du 8 et du 22 février 2021.

### **LES COMPTES À PAYER**

027-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer, au 1<sup>er</sup> mars 2021, pour un montant de quarante-deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-sept et quarante et une (42 987.41 \$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau pour un montant de mille-six-cent-soixante-six et quarante-deux (1 666.42 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant vingt-sept-mille-cinquante-cinq et trente-cinq (27 055.35 \$) incluant un montant de quatre-mille-trente-un et trente-deux (4 031.32 \$) de salaire brut en administration.

Il est à noter que la facture de Gicleurs de l'Est au montant de mille-deux-cent-huit et cinquante-trois (1 208.53 \$) sera payée seulement après réception de la note de crédit.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

028-2021

Attendu que la municipalité de Saint-Noël a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Attendu que la municipalité de Saint-Noël et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Mélissa Caron et Sébastien Gagné comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

### **DON ÉCOLE LA VOLIÈRE**

029-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement de verser un don de 100.00 \$ à l'École La Volière de St-Noël et St-Damase.

### **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADHÉSION À UNE DÉMARCHE RÉGIONALE VISANT À FACILITER L'APPLICATION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ CONCERNANT LES ANIMAUX**

030-2021

Considérant que le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

Considérant que cette loi permet au gouvernement d'établir, par règlement, des normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens et les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs ;

Considérant les nombreuses responsabilités des municipalités locales dans l'application des dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et du règlement qui en découle ;

Considérant que la municipalité de Saint-Noël ne dispose ni des ressources humaines, techniques, financières et matérielles pour appliquer adéquatement les dispositions de ladite loi et du règlement qui en découle ;

Considérant qu'il y aurait lieu d'identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la réglementation sur les animaux dans une perspective d'optimisation des ressources ;

Considérant que la MRC de La Matapédia pourrait encadrer les premières étapes d'une démarche régionale, mais qu'elle ne dispose ni du temps ni des ressources nécessaires pour porter l'ensemble de la démarche.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Landry, appuyée par Mme Johanne Gagné et résolu que la municipalité de Saint-Noël :

1. Signifie à la MRC de La Matapédia son accord quant à la réalisation d'une démarche visant à identifier des solutions régionales afin de permettre l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de la réglementation qui en découle ;
2. Autorise la MRC de La Matapédia à effectuer la recherche de financement nécessaire à la réalisation de cette démarche (chargé de projet, consultant, entreprise privée) ;

3. S'engage à collaborer avec la MRC de La Matapédia et toute autre personne nommée pour réaliser ledit mandat.

### **VENTE POUR TAXES 2020**

031-2021

- Il est proposé par M. Guy Gendron, proposé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement d'adopter la liste des arrérages de taxes ainsi que les intérêts. Les immeubles dont les taxes et intérêts ne seront pas acquittés d'ici le 17 mars 2021 seront transmis à la MRC de la Matapédia pour y être vendus pour défaut de non-paiement des taxes municipales et scolaires. La secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire de la liste toutes les personnes qui s'acquitteront de leurs taxes.
- De mandater M. Gilbert Marquis, maire suppléant, à acquérir les immeubles vendus pour taxes de la municipalité de Saint-Noël, et ce pour le montant des taxes dues. M. Guy Gendron est mandaté comme remplaçant et ce, en cas de non-disponibilité de M. Gilbert Marquis.

### **CENTRE DES LOISIRS**

032-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'autoriser les travaux suivants, au centre des loisirs :

- . Entourer les poteaux de fer en bois et de faire des tablettes.

Les travaux seront effectués, si possible par les employés municipaux.

### **CAMÉRA BUREAU MUNICIPAL**

033-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé de Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

D'autoriser la pose d'une caméra à l'entrée du bureau municipal, par Alarms 911.

### **AVIS-ENTREPRISES A&D LANDRY INC**

034-2021

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement d' :

Aviser les Entreprises A&D Landry Inc de Saint-Damase de transmettre la facturation mensuellement des travaux réalisés ou de l'achat de fourniture et ce, afin de pouvoir avoir un état financier à jour.

### **AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – EXERCISE FINANCIER 2021 - DÉPUTÉ DE MATAPÉDIA-MATANE, M. PASCAL BÉRUBÉ**

035-2021

**CONSIDÉRANT** les chemins municipaux, sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents, les transports lourds, les transporteurs scolaires, les touristes etc. ;

**CONSIDÉRANT** que certains chemins municipaux requièrent des travaux afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Noël procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux ;

**CONSIDÉRANT** les citoyens et citoyennes de Saint-Noël sont déjà fortement sollicités financièrement par les taxes municipales ;

**CONSIDÉRANT** que les chemins des rangs 10, 11 et 12 nécessitent des travaux de gravelage et de creusage de fossés ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement d'adresser une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane – Matapédia, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :

- Installation d'une glissière de sécurité sur une distance d'environ 150 mètres le long de la route du Lac Malcom.
  
- Gravelage des rangs 10, 11 et 12 ainsi que le creusage de certains fossés.

Que le coût pour l'installation de la glissière de sécurité est évalué à environ 18 000 \$ et les travaux dans les rangs à environ 50 000 \$ plus les taxes applicables.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

036-2021

Il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par M. Gaétan Landry et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Daniel Carrier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Manon Caron  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Carrier, maire